



**PROCEDURE : AGREMENT DES ORGANISMES DE MAINTENANCE DES AERONEFS
(AMO)**

Réf. : P-DSA-850-AIR

Processus : Aéronefs/OMA

Version : 02

Date de création : 27/09/09

	Nom	Fonction	Date	Visa
Rédacteur	Groupe de Travail	-	-	-
Vérification	K.MOUNJI	CHEF DE DIVISION DSA	19 SEP. 2016	
Approbation	Z.BELGHAZI	DIRECTEUR DE L'AERONAUTIQUE CIVILE	20 SEP. 2016	

SOMMAIRE

Corps de la procédure :

1. REFERENCES REGLEMENTAIRES
2. DEMANDE INITIALE
3. ACCEPTATION DE LA DEMANDE INITIALE
4. ETUDE ET ACCEPTABILITE DES DOCUMENTS
5. AUDIT DE CONFORMITE
6. RENCONTRE AVEC LE DIRIGEANT RESPONSABLE ET LES PERSONNELS D'ENCADREMENT
7. CORRECTION DES ECARTS
8. DELIVRANCE DE L'AGREMENT INITIALE

DIFFUSION

Points documentaires

Historique des versions :

Date	Version	Motif de la modification	Rédacteur
27/09/2009	01	Création	Groupe de Travail
07/09/2016	02	Amélioration	Groupe de Travail

Niveau de diffusion : Interne Externe Confidentiel

